

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Demande d'enregistrement présentée par la société SAS LONGEAU ENERGIE pour la création d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de TOUL

Par arrêté préfectoral du 24 septembre 2026, le préfet de Meurthe-et-Moselle a ordonné l'ouverture d'une consultation du public d'une durée de 31 jours, **du 21 octobre au 20 novembre 2026 inclus**, sur la demande d'enregistrement présentée par la société SAS LONGEAU ENERGIE, dont le siège social se situe Ferme de Sebastopol à Toul (54200), en vue de créer une unité de méthanisation en injection sous le régime de l'enregistrement sur la parcelle cadastrée E303 du territoire de la commune de Toul.

La demande d'enregistrement concerne la création d'une unité de méthanisation agricole relevant de la rubrique 2781-1-b. L'installation projetée aura une capacité de traitement de 70 tonnes par jour pour une production annuelle de digestats estimée à 23 616 tonnes. L'objectif est de produire de l'énergie renouvelable et locale ainsi que des fertilisants naturels en recyclant des déchets agricoles et des matières organiques. Le gaz produit par ce procédé sera injecté dans le réseau de gaz de ville de Toul. La société SAS LONGEAU ENERGIE dispose d'un temps de stockage de 9,3 mois pour le digestat liquide et de 8,2 mois pour le digestat solide. Un plan d'épandage des digestats est également annexé au projet.

Le dossier de demande d'enregistrement pourra être consulté pendant toute la durée de la consultation :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public de la mairie de Toul située 13 rue de Rigny ;
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante :

<https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-et-consultations-publiques/Consultations-publiques2>

Les observations sur le projet soumis à consultation publique pourront être formulées pendant toute la durée de la consultation selon les modalités suivantes :

- sur le registre à feuillets non mobiles disponible en mairie de Toul aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- par courrier adressé à la préfecture de Meurthe et Moselle – Direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie – Bureau des procédures environnementales et foncières – 1 rue du Préfet Claude Érignac – CS 60031 – 54038 NANCY Cedex, cachet de la poste faisant foi ;
- par voie électronique, date et heure de réception faisant foi, à l'adresse suivante :

pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Au terme de la consultation du public, le préfet de Meurthe-et-Moselle est susceptible d'accorder ou de refuser la demande d'enregistrement présentée par la société SAS LONGEAU ENERGIE. Le préfet de Meurthe-et-Moselle peut également décider, au plus tard quinze jours après la tenue de la présente consultation publique, d'instruire cette demande selon la procédure d'autorisation environnementale.